



NOM :

N° DE DOSSIER :

(cadre réservé à l'administration)

Fin de validité des
dossiers 2014
au 31 janvier 2015

DOSSIER UNIQUE DIRECTION EDUCATION ANNEE 2014

La constitution de ce dossier est une démarche **préalable** à toutes inscriptions aux activités de la Direction de l'Éducation. Ce dossier permet de :

- **collecter en une seule fois les informations du foyer et simplifier les démarches administratives.** Une fois rassemblées, ces informations sont mises à disposition des services de la Direction de l'Éducation.
- **gagner du temps lors des inscriptions aux différentes activités proposées de cette Direction,** votre dossier administratif étant déjà constitué et accessible : Crèches, écoles maternelles et élémentaires, restauration scolaire, ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) et ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).
- **calculer le tarif applicable** à la restauration et aux accueils de loisirs

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES :

- Dossier à déposer dûment complété et accompagné des justificatifs demandés auprès d'un accueil municipal.
- Ce dossier ne vaut pas inscription aux activités gérées par la Direction de l'Éducation. Pour chacune d'entre elles, une inscription spécifique reste requise, et le cas échéant des pièces complémentaires vous seront demandées.
- Vous devrez procéder à la mise à jour de votre Dossier unique en janvier 2015. Pour les familles bénéficiant du calcul d'un tarif Pass Famille, sans cette mise à jour le tarif maximum serait appliqué à compter du 1^{er} février 2015

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

DATE DE CREATION OU DE MISE A JOUR :

- C'est ma première démarche de l'année, je fournis tous les documents demandés.
- C'est la mise à jour annuelle obligatoire du DU (janvier) : je contrôle et mets à jour mes informations (coordonnées, situation...) et je fournis les avis d'imposition N-1, attestation régime allocataire, attestation Aide au Temps Libre
- C'est une mise à jour de mon dossier en cas de changement de situation (perte d'emploi, naissance...), je ne fournis que les justificatifs nécessaires.

LES REPRESENTANTS LEGAUX & PERSONNES AYANT UN LIEN AVEC LES ENFANTS

Tous les champs sont à renseigner – En lettres MAJUSCULES

FOYER	<input type="checkbox"/> Responsable légal ou <input type="checkbox"/> (famille d'accueil, foyer,...)	Personne vivant avec le Responsable Légal <input type="checkbox"/> ayant autorité parentale <input type="checkbox"/> n'ayant pas autorité parentale
Civilité :		
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Date et lieu de naissance :		
Téléphone fixe :		
Téléphone portable :		
Téléphone professionnel :		
Courriel (<i>facultatif</i>):		
Profession :		
Nom et adresse de l'employeur :		
Numéro de sécurité sociale :		
Régime allocataire :	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre
N° d'allocataire :		
Situation de famille :	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Célibataire
Nom assurance en responsabilité civile ou extrascolaire :		
Numéro de sociétaire :		
Numéro de contrat :		

ENFANTS A CHARGE

ENFANT 1	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin			
Scolarisé(e) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone de la mère :		
Ecole précédente :	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone du père :		
Ayant droit allocataire <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère			

ENFANT 2	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin			
Scolarisé(e) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone de la mère :		
Ecole précédente :	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone du père :		
Ayant droit allocataire <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère			

ENFANT 3	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin			
Scolarisé(e) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone de la mère :		
Ecole précédente :	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone du père :		
Ayant droit allocataire <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère			

ENFANT 4	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin			
Scolarisé(e) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone de la mère :		
Ecole précédente :	Nom, prénom, adresse et n° de téléphone du père :		
Ayant droit allocataire <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère			

↳ pour les familles de plus de 4 enfants, des fiches complémentaires sont disponibles dans les accueils.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la Direction de l'Education de tout changement de situation (adresse, situation familiale, problème de santé,...), en joignant les justificatifs nécessaires,

reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Direction de l'Education. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Nîmes.

Fait à, le.....

Signature obligatoire

Cadre réservé à l'administration

- ✓ Date de dépôt du dossier complet :
- ✓ Lieu de dépôt du dossier :
- ✓ Dossier traité par :



QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Un dossier unique à renseigner

Le dossier est à déposer auprès d'un accueil municipal complété et accompagné des justificatifs nécessaires.

A noter : ce dossier est à mettre à jour courant janvier chaque année, et en cas de changement de situation.

Seuls les responsables légaux sont habilités à procéder à l'inscription à une activité de leur enfant.

Où déposer le dossier ?

Du lundi au vendredi

- ☞ **Hôtel de Ville**
Place de l'Hôtel de Ville ☎ 04.66.76.70.96
Ouverture de l'accueil : de 8h à 18h
- ☞ **Mairie Annexe de Saint Césaire**
61 rue Mascard ☎ 04.66.28.40.30
Ouverture de l'accueil : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- ☞ **Mairie Annexe de Courbessac**
Place de l'Eglise ☎ 04.66.26.03.61
Ouverture de l'accueil : de 8h à 12h (le matin uniquement)
- ☞ **C.A.M de Pissevin**
2 place Roger Bastide ☎ 04.66.27.76.50
Ouverture de l'accueil : de 8h à 18h
- ☞ **C.A.M. de Valdegour**
3 Place Jean Perrin ☎ 04.66.68.97.70
Ouverture de l'accueil **du lundi au jeudi** : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
- ☞ **C.A.M. du Chemin-Bas d'Avignon**
10 rue du Commandant l'Herminier ☎ 04.66.28.40.60
Ouverture de l'accueil : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
- ☞ **C.A.M. du Mas de Mingue**
251 avenue Monseigneur Claverie ☎ 04.66.02.12.30
Ouverture de l'accueil : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour plus de renseignements :

Direction de L'Education
152, avenue Robert Bompard
☎ 04.66.70.80.51
Fax : 04.66.70.80.55

**Service Restauration
Scolaire**
☎ : 04.66.70.80.49
Mél : restauration-tarifs@ville-nimes.fr

Service des Crèches
☎ : 04.66.70.80.47
Mél : creches-inscription@ville-nimes.fr

**Service ATSEM
PERISCOLAIRE (ALAE)**
☎ : 04.66.70.80.51
Mél : alae@ville-nimes.fr

Service Enseignement
☎ 04.66.70.80.36
Mél : enseignement@ville-nimes.fr

Service des ALSH
☎ : 04.66.70.80.66 ou
04.66.70.37.21
Mél : alsh@ville-nimes.fr

Pièces justificatives obligatoires

(Présenter les originaux et fournir les photocopies)

- Le livret de famille
- En cas de séparation des parents, la dernière décision de justice,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le régime allocataire, le numéro d'allocataire, l'attestation (CAF, MSA, etc.)
- Les vaccinations de l'enfant pages 90 à 94 du carnet de santé,
- Le dernier avis d'imposition des adultes composant le foyer
- Les coordonnées de votre assurance responsabilité civile ou extrascolaire :

Si vous êtes hébergé, vous devez vous présenter dans un accueil avec toutes les pièces demandées, d'un justificatif à votre nom chez l'hébergeant (ex. CAF), et accompagné de l'hébergeant qui sera muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation sur l'honneur certifiant qu'il vous héberge.

Sur toutes les pièces fournies, devra figurer une seule et même adresse.

ATTENTION : vérifiez ci-après les pièces complémentaires spécifiques nécessaires pour chaque activité (certaines conditionnent l'application d'un tarif réduit !)

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

LES CRECHES

Les **préinscriptions** peuvent être saisies directement sur le site Internet de la ville de Nîmes www.nimes.fr – rubrique « Enfance-jeunesse > crèches municipales ».

Il est également possible de faire la préinscription dans l'une des crèches ou d'envoyer le formulaire papier par courrier.

La démarche de préinscription doit s'effectuer dès connaissance de la grossesse. Les parents devront, par la suite, informer le plus rapidement possible le service Petite Enfance de la naissance de leur enfant.

Un dossier sera à remplir et à déposer auprès du Directeur de la crèche après admission définitive.

NB : pour les crèches associatives

Les préinscriptions en crèche associative sont à effectuer directement auprès de chaque établissement.

La liste et les coordonnées de ces établissements sont consultables sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr – rubrique « enfance-jeunesse > autres crèches ».

LES ECOLES

Les inscriptions concernent les enfants :

- nés en 2011 qui rentrent à l'école,
- qui changent d'école suite à un déménagement.

Pendant la campagne d'inscription scolaire (du 7 avril au 30 juin 2014), votre enfant sera inscrit dans son école de secteur.

Pour les inscriptions en cours d'année scolaire, votre enfant sera inscrit sur liste d'attente pour son école de secteur, et inscrit, en fonction des places disponibles, dans une école nîmoise.

Votre école de secteur : vous pouvez connaître votre école de secteur en consultant le site Internet de la Ville de Nîmes, www.nimes.fr – rubrique « Enfance-Jeunesse ».

Dérogations :

Les dérogations sont délivrées à titre exceptionnel et devront faire l'objet de motivations familiales, professionnelles ou de santé avérées.

Vous devez remplir un dossier de demande de dérogation. Ce document est à retirer préalablement dans un accueil municipal ou téléchargeable sur le site Internet de la ville de Nîmes, www.nimes.fr – rubrique « Enfance-Jeunesse ».

PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES DEROGATION

Vous devez fournir en fonction des arguments invoqués :

- attestation de l'employeur indiquant les horaires de travail des deux parents,
- agrément de l'assistante maternelle avec son justificatif de domicile,
- justificatif d'adresse des grands-parents,
- certificat médical indiquant les problèmes de santé de l'enfant délivré par le médecin,
- Si vous habitez hors Nîmes et que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école nîmoise, vous devez en outre remplir l'imprimé de demande de dérogation sur lequel le Maire de votre commune aura indiqué son avis.

Enfants de 2 ans (TPS) :

Les préinscriptions ne concernent que les enfants nés entre janvier et août 2012. L'inscription scolaire des enfants de 2 ans n'est pas obligatoire, ils seront accueillis dans la mesure des places disponibles et après la scolarisation des enfants de 3 ans et plus.

Après délivrance du certificat d'inscription scolaire, vous devez prendre contact avec le directeur de l'école pour fixer un rendez-vous d'admission et le cas échéant, lui fournir le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Détermination du tarif famille

Les enfants inscrits à l'école peuvent automatiquement fréquenter le restaurant scolaire rattaché à leur école, **sans inscription préalable**

Pour les enfants nécessitant un régime médical, il peut être mis en place un Protocole d'Accueil Individualisé en restauration scolaire

NOUVEAU : LES TARIFS APPLICABLES AVEC LE PASS FAMILLE

Le nouveau système de Pass Famille permet de définir des tarifs personnalisés pour chaque famille nîmoise, en vue d'obtenir une facturation plus juste.

Voir le chapitre Pass Famille de ce document

PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES

- Pour les non Nîmois avec un enfant porteur de handicap ou en CLIS, justificatif de handicap ou d'inscription en CLIS pour accéder à un tarif social

LES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES A L'ECOLE (ALAE)

Les ALAE remplacent le service d'accueil périscolaire existant.

L'inscription et le paiement s'effectuent dans l'école fréquentée par l'enfant auprès des référents ALAE

PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES

- La fiche individuelle enfant
- La fiche sanitaire

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Pour les mercredis, les inscriptions se déroulent à partir de la mi-août et se poursuivent tout au long de l'année.

Pour les vacances, les inscriptions ont lieu environ un mois avant le début de la session. Pour les Nîmois, possibilité de préinscrire sur internet. Plus d'infos sur www.nimes.fr

▪ **Les modalités de fonctionnement** (facturation, annulation...) sont indiquées dans le règlement intérieur. Possibilité d'organiser un accueil pour les enfants porteurs de handicap ou ayant un PAI (plan d'accueil individualisé).

Tous les documents et les informations sont disponibles dans les accueils municipaux ou sur www.nimes.fr, rubrique « Enfance jeunesse /accueils de loisirs »

PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES ACCUEILS DE LOISIRS

A l'inscription

- Pour les bénéficiaires de "l'Aide aux Temps Libres", fournir à chaque inscription l'attestation ATL de l'année civile en cours
- Le cas échéant justificatif de handicap ou d'inscription en CLIS pour les non Nîmois avec un enfant porteur de handicap ou en CLIS, pour accéder à un tarif Pass famille

Le 1er jour d'accueil de Loisirs, à remettre au directeur de l'ALSH :

- Certificat d'inscription
- Fiche individuelle enfant (autorisation parentale)
- Fiche sanitaire
- Attestation d'assurance multirisque extrascolaire de l'année en cours

NOUVEAU : LES TARIFS APPLICABLES AVEC LE PASS FAMILLE
Le nouveau système de Pass Famille permet de définir des tarifs personnalisés pour chaque famille nîmoise, en vue d'obtenir une facturation plus juste.

Voir le chapitre Pass Famille de ce document

LES SEJOURS 11/13 ans

La Ville organise des séjours réservés aux enfants nîmois de 11/13 ans pour les vacances d'hiver, de printemps et durant les vacances d'été.

Les inscriptions sont organisées par le service Action Educative.

Renseignements sur le site de la ville www.nimes.fr

Tous les documents et les informations sont disponibles dans les accueils municipaux ou sur www.nimes.fr, rubrique « Enfance jeunesse /accueils de loisirs »

Le PASS FAMILLE : tarifs cantine et accueils de loisirs

Le Pass Famille s'adresse aux familles résidentes nîmoises, ainsi qu'aux familles non nîmoises dont un enfant est scolarisé en CLIS ou porteur d'un handicap.

Pour les autres extérieurs, une tarification spécifique s'applique.

Grâce au Pass Famille, vous bénéficiez de tarifs personnalisés, calculés en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, selon le modèle de la CAF.

Si le revenu de votre foyer est inférieur au plafond déterminé, vous ne paierez pas le tarif maximum du service. Ce revenu plafond s'élève à 5 200 € pour 1 enfant à charge, 6 243 € pour 2 enfants, 7 808 € pour 3 enfants, 10 421 € pour 4 enfants.

Pour la rentrée 2014, si votre revenu est inférieur à ces plafonds pour connaître les tarifs applicables à votre foyer rendez-vous dans l'un des accueils municipaux du 18 août au 26 septembre.

Tout le détail sur www.nimes.fr. Un simulateur de tarifs est à votre disposition sur le site web.

